

Monsef Derraji dépose une pétition réclamant la fin de la pratique de « chauffeur inc. »

QUÉBEC, le 20 mars 2025. —Une pétition demandant au gouvernement d’apporter des modifications législatives afin de contrer la pratique de « chauffeur inc. » avant la fin de la présente session parlementaire a été déposée aujourd’hui, à l’Assemblée nationale, par le porte-parole de l’opposition officielle en matière de transports et de mobilité durable, Monsef Derraji.

Ladite pratique consiste à ce qu’un employeur évite de prélever diverses cotisations sur la masse salariale telle que le Régime des rentes, la CNESST et d’autres prélèvements comme ceux des assurances collectives en prétendant que ses chauffeurs ne sont pas des employés, mais plutôt des travailleurs incorporés.

Le député libéral de Nelligan et les 2255 pétitionnaires estiment qu’en plus de constituer une concurrence déloyale envers nos entreprises qui respectent toutes les obligations et cotisations prévues par les lois et règlements du Québec, cette pratique a de graves conséquences sur la sécurité routière. En effet, plusieurs des chauffeurs impliqués ne sont pas habitués à la conduite hivernale et peuvent donc se retrouver au cœur d’accidents de la route.

Après le dépôt de la pétition au Salon rouge, M. Derraji a tenu un point de presse, accompagné de Mme Nadine Guilbault, vice-présidente et copropriétaire de Transport Guilbault, ainsi qu’avec M. David Morneau, coprésident de Groupe Morneau, tous deux venus appuyer la démarche et témoigner de leurs inquiétudes face au phénomène de « chauffeur inc. ».

« En plus d’être une pratique dangereuse, le « chauffeur inc. » représente des pertes de revenus pour le gouvernement du Québec. Puisque la CAQ et tous les élus de l’Assemblée nationale ont déjà voté en faveur d’une motion, que j’ai déposée le mois dernier et qui réclamait de légiférer rapidement, je m’attends à obtenir une réponse favorable à cette importante pétition. C’est une question de sécurité et d’équité envers les entreprises de camionnage qui respectent les règles. »

- **Monsef Derraji**, député de Nelligan et porte-parole de l’opposition officielle en matière de

Sources :

Alexandra Régis
Attachée de presse
Aile parlementaire de l'opposition officielle
418-571-6749
alexandra.regis@assnat.qc.ca

Catherine Dostie
Attachée de presse
Aile parlementaire de l'opposition officielle
581 999-6434
catherine.dostie@assnat.qc.ca